

## Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 16 juin 2023

**Présents :** Alain DOSSO – Romaric FOULON – Eric MAITROT – Evert ARRIVE – Valérie BAILLEUX RAMEAU – Rémy DOSSO – Didier RAIMBERT – Nadine RAIMBERT – Grégoire VENTURI.

**Absente / excusée :** Amélie FEUVRIER

Le maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 25 mars 2023. Les Conseillers Municipaux présents signent le registre sans émettre de remarque. M Eric MAITROT est désigné secrétaire de séance.

### **Contrat de travail de Mme VERGEOT Virginie :**

Le Maire informe le Conseil Municipal que lors de sa délibération du 03 juin 2022, il avait été décidé d'engager Mme Virginie VERGEOT, à compter du 1 juillet 2022, en contrat à durée déterminée de 1 an, pour une durée de 1h30 par semaine, à l'indice de base.

*Après délibération, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité d'embaucher en CDI Mme Virginie VERGEOT, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 ; or, il n'est possible de recruter un agent en CDI qu'après 6 années de CDD. Le Conseil Municipal décide donc de lui renouveler son CDD pour une durée 3 ans à raison de 1h30 par semaine. Elle sera rémunérée à l'échelon 1 de la grille indiciaire des adjoints techniques Cl. Mme Valérie BAILLEUX RAMEAU est nommée référente.*

### **Organisation du 14 juillet :**

Mme Nadine RAIMBERT, vice-présidente de la commission animation donne le déroulé de la journée du 14 juillet, elle précise la liste des dames pour la loterie (66 femmes), des enfants jusqu'en fin de primaire (15 enfants) et des anciens de + 70 ans (30 personnes).

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide le programme du 14 juillet comme suit :*

- *Vin d'honneur à 12h00*
- *Loterie dames à 15h00*
- *Enfants à 15h30*
- *Quilles hommes à 16h00 (bons d'achat,...)*

### **Travaux de voirie 2024 :**

Le Maire informe les Conseillers Municipaux qu'il a reçu en fin de journée les estimations du cabinet CARDINAL de Langres pour les travaux de voirie 2024. Il en ressort les éléments chiffrés suivants :

- Pour la réfection des champs gras entre 12 500 et 13 500 euros HT (balayage et reprofilage de la chaussée sur 90 ml (600m<sup>2</sup>) avant mise en œuvre de bicouche)
- Pour le chemin des métrus entre 4 500 et 5 550 euros HT (création de 2 puits perdus avec débord de canalisation drainante PVC 400 de 15 ml de part et d'autre de chacun, stabilisation du bord de chaussée (90m<sup>2</sup>) et reprise de défaut de chaussée)
- Pour la rue de la tournelle entre 4 500 et 5 550 euros HT (bordure avec réfection de trottoir en bicouche 45m<sup>2</sup>)
- Pour la rue de Vanvey en 1 500 et 2 500 euros HT (bordure avec réfection de trottoir en bicouche 23m<sup>2</sup>)

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, de demander des précisions sur les surfaces, le revêtement en béton bitumineux et non en bicouche.*

### **Devis Castel assainissement :**

Le maire présente aux Conseillers Municipaux le devis établi par la société CASTEL Assainissement de Chateauvillain pour l'entretien de la station d'épuration (entretien et nettoyage du déversoir et de la canalisation des effluents, pompages de bassins, transport et traitement des boues environ 45 M3) et l'entretien du réseau unitaire composé de 2 200 ml de diamètres divers + 62 avaloirs.

- Curage des conduites du réseau unitaire sur une longueur maximum de 440 ml par an tarif forfaitaire de 650 € HT
- Pompage + nettoyage des 62 avaloirs tarif unitaire de 10 € HT
- Pompage + nettoyage de la station d'épuration (entretien et nettoyage du déversoir et de la canalisation des effluents) tarif horaire de 125 € HT
- Pompage + nettoyage des bassins 45 m3 de boues (environ 4.50 T de boues sèches) tarif forfaitaire de 1 230 € HT
- Traitement des déchets : 110 € HT la tonne pour la destruction des sables et 25 € HT le m3 pour la destruction des effluents.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le devis présenté et demande qu'une première intervention soit programmée début septembre 2023.*

### **Cimetière :**

Le Maire demande que les membres du conseil puissent se réunir sur place afin de définir d'un emplacement pour des concessions cavurnes.

*Le Conseil Municipal décide de se retrouver au cimetière le samedi 24 juin à 11h45*

### **Loyer du logement communal :**

Le Maire informe les Conseillers Municipaux que le bail du logement communal, pris en location par M Jérôme BORDEAU le 1<sup>er</sup> septembre 2019, prévoit une révision au 1<sup>er</sup> janvier, à l'expiration de chaque période triennale. Le bailleur devra être notifié six mois au moins avant l'expiration de la période triennale. La révision aurait dû ainsi être effective au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'appliquer cette augmentation au 1<sup>er</sup> janvier 2024 en prenant en référence l'indice du 4 trimestre 2018 de 129.03 à celui du 4<sup>ème</sup> trimestre 2021 de 132.62, le nouveau loyer serait donc de  $415 \times 132.62 / 129.03 = 426,50$  euros*

### **Avenant à la convention SICECO :**

Le Maire donne lecture de l'avenant à la convention portant accord pluriannuel entre le Syndicat d'Energies de Côte d'Or (SICECO) et les collectivités adhérentes pour l'établissement de la mission d'analyse énergétique du patrimoine.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'accepter ladite convention qui prévoit un coût d'adhésion de 50 € par bâtiment dès lors où le Conseil en Energie Partagé (CEP) intervient durant l'année*

#### **SICECO - Devis pour audit énergétique :**

Le Maire présente aux Conseillers Municipaux Le devis et son annexe établi par Conseil en Energie Partagé (CEP) pour la réalisation d'un audit énergétique de type classique sur le bâtiment Mairie – salle des fêtes – logement. Le coût de 3 735,76 € TTC serait financé à hauteur de 70 % par le SICECO ce qui laisserait à charge pour la commune la somme de 1 245,25€ TTC

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de reporter sa décision dans l'attente de l'entretien avec le locataire si d'éventuels problèmes d'isolation sont abordés*

#### **Projet éolien ABO WIND et ELICIO :**

Le Maire donne le compte rendu de la réunion qui s'est tenu le 15 juin 2023, à Louesme, en présence de la société ABO WIND et des référents des communes concernées par le projet. Il communique les éléments liés aux retombées fiscales (environ 27 000 0 35 000 €/an) pour la commune. Il précise que la société ABO WIND souhaiterait intégrer au projet 2 parcelles étroites le long de la départementale au sud de la commune pour un accès mais surtout la ZK9 sur laquelle pourrait être installé un poste de livraison pour un revenu annuel de 5 000€/an. Le Maire porte à la connaissance des conseillers un point de vue de photomontages d'implantation des éoliennes place de l'abreuvoir.

*Le Conseil Municipal prend note de ces informations sans émettre de délibération mais convient que si le projet devait aboutir il serait d'avis à donner son accord pour que le poste de livraison soit installé sur ladite parcelle.*

#### **Mobilier :**

Afin de choisir le mobilier à acheter (table, banc, cendrier,..), il est convenu, pour les conseillers disponibles de se retrouver en mairie la samedi 17 juin 2023 à 11h30. Le mobilier choisi est susceptible d'être subventionné au titre de la DETR avec le dossier déposé en début d'année concernant la création d'une aire de Loisirs. D'autre part, l'achat de mobiliers n'est pas prévu au budget, le maire propose un virement de crédit de 3 000 € en investissement.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'ajouter l'achat de mobilier au projet de création de l'aire de loisirs et de solliciter l'aide de l'état au titre de la DETR ; d'accepter le virement de crédits budgétaires d'un montant de 3 000 €*

#### **Informations et questions diverses :**

- Pose d'un comptage sur la RD 996 le lundi 12 juin 2023 pour une durée de 15 jours
- Visite des nouvelles haltes équestres par les agents du parc à Louesme le lundi 19 juin à 10h40
- Courrier de la société FMP Projet qui informe que la phase de déploiement de la fibre est terminée
- Réfection de la façade de la Mairie (voir pour demande de devis)

La séance est levée à 22 h 30